



**Fondation Bruckner  
pour la promotion de la céramique**

Chemin de Grange-Collomb 38  
CH · 1227 Carouge · Genève  
Tél. +41(0)22 300 07 18  
Mobile +41(0)79 285 70 71  
info@ceramique-bruckner.ch  
www.ceramique-bruckner.ch

## **Règlement bourses de la Fondation Bruckner 2016**

### **Candidatures :**

- La Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique met au concours deux bourses destinées aux étudiant-e-s diplômés du Centre d'Expérimentation et de Réalisation en Céramique Contemporaine (CERCCO), des Centres de Formation Professionnelle section céramique de Berne, de Genève et de Vevey (y compris diplôme de Designer ES céramique).
- Les candidat-e-s aux bourses auront obtenus leurs diplômes dans les 5 dernières années (cette année jusqu'en 2011), y compris l'année en cours.
- Les candidat-e-s devront proposer un projet à réaliser dans les ateliers de la Fondation Bruckner.

### **Composition des dossiers de candidatures :**

- Format du dossier : A4, relié
- Page de garde avec le nom du candidat et le nom du projet écrit de manière lisible.
- Le bulletin d'inscription dûment rempli.
- Un curriculum vitae.
- Photocopie de(s)diplôme(s) de céramique obtenu(s) en Suisse
- La présentation de travaux réalisés dans le passé, portfolio de 3 à 6 pages.
- Le descriptif du projet à réaliser dans les ateliers.
  - Ce document, en français ou en anglais, comprendra toutes les informations utiles à la compréhension du projet : un texte explicatif, fiche technique, dimensions... sur 1 page A4, environ 3 000 signes.
  - Le dossier devra également être illustré de dessins, photos, esquisses, schémas : 2 pages maximum.
- Les diapositives, les maquettes tridimensionnelles ou les échantillons ne seront pas acceptés.
- Toute la documentation accompagnant la candidature sera propriété de la Fondation Bruckner dès sa réception et sera incorporée aux fonds documentaires de la Fondation.
- Les conditions de ce règlement seront considérées comme acceptées par le simple fait de participer au concours. Cependant, la Fondation Bruckner se réserve la compétence expresse et exclusive pour tout ce qui ne serait pas spécifié dans ce règlement.

**Nous vous rappelons qu'un dossier clair, agréable à consulter a plus de chance d'être retenu, ainsi, l'ensemble des pièces demandées dans le dossier présentée sous la forme d'un dossier relié.**

### **Dates et délais :**

- Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Fondation Bruckner au plus tard le **5 septembre 2016**.
- La résidence aura lieu dans l'année qui suit la remise de la bourse.

### **Sélection :**

- Critère de sélection : projet innovant et d'esprit contemporain réalisé principalement en céramique.
- Ces dossiers seront jugés par un jury composé de membres de la Fondation.
- Le jury délibérera sur la base des images et de la documentation remises.

### **Bourse**

- Il est offert aux lauréat-es une résidence de trois mois dans les ateliers de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique sis à Carouge.
- Les lauréats auront la possibilité de réaliser une cuisson haute température dans le four à combustion gazeuse ou l'équivalent en cuissons électriques.

### **Résidence**

- L'espace de travail est d'environ 20m<sup>2</sup>.
- L'espace de travail est équipé professionnellement.
- Le/La résident-e apporte le petit matériel et la matière première nécessaires à la réalisation de son projet
- Les ateliers de la Fondation Bruckner sont équipés d'un four à combustion gazeuse de grande capacité (1000 litres), ainsi que de trois fours électriques.
- En fin de résidence, les lauréat-es peuvent être invité-es à présenter leur travail à la Fondation.
- Sous certaines conditions, un logement à Carouge pourra être mis gracieusement à la disposition des résident-es.

### **Pour tout renseignement :**

Emilie Fargues et Mélanie Varin  
Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique  
Chemin de Grange-Collomb 38  
1227 Carouge

info@ceramique-bruckner.ch  
www.ceramique-bruckner.ch

Tél : +41 22 300 07 18